

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

le 8 novembre 2001, à 14 h

COMMUNIQUÉ

St. John's, le 8 novembre 2001 – La coopération régionale, les soins de santé et le développement économique étaient les principaux sujets au programme de la réunion du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique qui a eu lieu aujourd'hui à St. John's (Terre-Neuve). Les premiers ministres de l'Atlantique ont rendu public le document intitulé *Travailler ensemble pour le Canada atlantique : Plan d'action pour la coopération régionale*, et ils ont discuté de soins de santé et de développement économique, en particulier du contentieux entre le Canada et les États-Unis au sujet du bois d'œuvre.

Les premiers ministres ont également accepté de travailler en collaboration à une stratégie de développement économique pour la région de l'Atlantique. À ce propos, ils ont convenu d'inviter les ministres fédéraux de la région à se joindre à eux pour élaborer un programme collectif de développement économique de la région de l'Atlantique.

Travailler ensemble pour le Canada atlantique : Plan d'action pour la coopération régionale

Le document *Travailler ensemble pour le Canada atlantique : Plan d'action pour la coopération régionale* présente un programme destiné à accroître la compétitivité régionale et à améliorer la qualité et l'efficacité des services publics offerts à la population du Canada atlantique.

Le Plan d'action met l'accent sur deux secteurs prioritaires pour la région : premièrement, l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services gouvernementaux dans les domaines de la santé, de l'éducation et du perfectionnement des compétences et la protection de l'environnement de la région; et deuxièmement, l'accroissement de la compétitivité, qui passe par la réduction des obstacles commerciaux, l'amélioration des capacités dans les domaines de la recherche-développement et de l'énergie et la mise en valeur de la région sur la scène internationale.

Le Plan est un document de travail évolutif, c'est-à-dire que les premiers ministres de l'Atlantique continueront à examiner de nouvelles possibilités de coopération intergouvernementale et avec le secteur privé.

Les premiers ministres se sont engagés à réaliser les mesures prévues dans le Plan d'action d'ici la fin de 2003. Le rapport annuel du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique fera le point sur l'avancement de projets menés en collaboration.

Santé

À la réunion, les premiers ministres ont fait connaître leurs priorités en vue de la prochaine conférence nationale des premiers ministres sur la santé qui aura lieu à Vancouver, en Colombie-Britannique, en janvier. À cette occasion, avec leurs homologues, ils passeront en revue divers projets entrepris par les provinces et les territoires ou prévus par eux pour s'assurer que la prestation des soins de santé demeure efficace et viable, malgré les pressions financières grandissantes et les contributions financières insuffisantes du gouvernement fédéral.

Les premiers ministres ont rappelé qu'ils avaient demandé un programme de péréquation plus équilibré, y compris l'abolition permanente du plafond, l'établissement d'une norme pour les dix provinces et un éventail complet des recettes assujetties à la péréquation.

Développement économique

Les premiers ministres ont également parlé du développement économique dans la région et ils se sont engagés à entretenir un dialogue franc avec le gouvernement fédéral au sujet de nouvelles mesures visant à favoriser le développement économique au Canada atlantique. Ils ont demandé au gouvernement fédéral de travailler en collaboration avec leurs gouvernements. À ce propos, ils ont invité les quatre ministres fédéraux de la région à les rencontrer bientôt pour discuter avec eux de mesures conjointes de coopération en vue de consolider l'économie de la région de l'Atlantique dans quatre domaines précis : la formation et le perfectionnement des compétences; la recherche-développement et l'innovation; l'infrastructure stratégique; et la compétitivité accrue du milieu des affaires au Canada atlantique.

Les premiers ministres de l'Atlantique ont également réaffirmé leur engagement à faire front commun au sujet du contentieux entre le Canada et les États-Unis sur le bois d'œuvre, c'est-à-dire qu'ils s'opposent à des droits compensateurs, à des droits antidumping et à des taxes à l'exportation, et dans cette optique, ils ont promis de continuer de travailler en étroite collaboration avec le Bureau du bois de sciage des Maritimes. Les premiers ministres ont dit compter sur le gouvernement fédéral pour protéger les intérêts de la région.

Les premiers ministres de l'Atlantique ont également parlé de construction navale; ils ont demandé au gouvernement fédéral de se prononcer une fois pour toutes sur une éventuelle politique nationale en matière de construction navale.

- 30 -

Les grandes lignes du Plan d'action sont présentées dans la fiche d'information ci-jointe.

Renseignements :

Amanda Harpelle, Nouveau-Brunswick, (506) 453-2144
 Carl Cooper, Terre-Neuve et Labrador, (709) 729-3960
 Rob Batherson, Nouvelle-Écosse, (902) 424-6601
 Patrick Dorsey, Île-du-Prince-Édouard, (902) 368-4400



THE COUNCIL OF
ATLANTIC PREMIERS
LE CONSEIL DES PREMIERS
MINISTRES DE L'ATLANTIQUE

Le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique Fiche d'information

Le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique (CPMA) a officiellement été créé en mai 2000, à l'occasion de la signature d'un protocole d'entente par les quatre premiers ministres de l'Atlantique. Cette démarche rend officielle une relation de travail intergouvernementale de longue date et lui donne plus de poids. Le CPMA sert de tribune où les premiers ministres peuvent faire valoir le point de vue des provinces de l'Atlantique sur des sujets d'intérêt commun. Le protocole d'entente constitue un point de convergence; il témoigne de l'importance qu'accordent les premiers ministres de l'Atlantique à la collaboration pour présenter un front commun dans les dossiers nationaux.

Le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique vise les buts suivants :

- collaboration entre les provinces dans l'intérêt de la population du Canada atlantique;
- amélioration des mécanismes actuels de collaboration et de communication entre les provinces; et
- engagement à établir un cadre d'élaboration concertée d'une démarche du Canada atlantique dans les dossiers nationaux.

Depuis la création du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, les premiers ministres se sont servi publiquement et collectivement de cette tribune pour prendre position dans les dossiers suivants : exiger la viabilité de l'assurance-maladie; demander une réforme du programme fédéral de péréquation; exiger le renouvellement de l'accord conclu entre le Canada atlantique et les États-Unis sur le bois d'oeuvre; et presser le gouvernement fédéral d'élaborer une politique nationale sur la construction navale et la construction maritime.

Les premiers ministres font également la promotion du développement économique de la région de l'Atlantique, ils cherchent ensemble des solutions aux problèmes des soins de santé, ils poursuivent l'expérience fructueuse des missions commerciales de l'Équipe Canada Atlantique, et ils veillent à présenter un front commun dès que de nouveaux dossiers nationaux surgissent.

Les travaux du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique s'appuient sur les réussites du Conseil des premiers ministres des Maritimes (CPMM), qui existe depuis plus de 30 ans. C'était le premier organisme du genre au Canada à réunir un groupe de provinces désireuses de trouver des occasions d'optimiser les retombées des services gouvernementaux par des mesures conjointes. Parmi les réalisations dignes de mention, soulignons la collaboration dans le domaine de l'éducation par l'entremise de la Fondation d'éducation des provinces atlantiques, de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes et du Consortium des collèges communautaires de l'Atlantique; la création de la Commission des courses attelées des provinces Maritimes qui est chargée de réglementer l'industrie des courses attelées dans les Maritimes; la mise sur pied d'un Fonds de capital-risque pour la région de l'Atlantique, en collaboration avec les banques locales et l'APECA, pour aider les démarrages de petites entreprises; et enfin la mise en œuvre d'une Entente sur les marchés publics de l'Atlantique destinée à faire disparaître les obstacles au commerce entre les gouvernements de l'Atlantique pour les achats de biens, de services et de travaux publics.

Par l'entremise du CPMA, les premiers ministres se sont engagés à collaborer avec tous leurs partenaires des secteurs public et privé, ainsi qu'avec des intervenants non gouvernementaux, pour préparer et défendre des positions en vue de garantir un avenir durable et prospère au Canada atlantique. De même, les quatre provinces se sont engagées à donner à la population de la région de l'Atlantique un milieu où elle pourra s'épanouir et soutenir la concurrence à l'échelle mondiale, profiter de services sociaux équitables et de qualité et continuer à jouir de la qualité de vie et d'environnement propre à la région de l'Atlantique.



THE COUNCIL OF
ATLANTIC PREMIERS
LE CONSEIL DES PREMIERS
MINISTRES DE L'ATLANTIQUE

Le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique Fiche d'information

Le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique (CPMA) a officiellement été créé en mai 2000, à l'occasion de la signature d'un protocole d'entente par les quatre premiers ministres de l'Atlantique. Cette démarche rend officielle une relation de travail intergouvernementale de longue date et lui donne plus de poids. Le CPMA sert de tribune où les premiers ministres peuvent faire valoir le point de vue des provinces de l'Atlantique sur des sujets d'intérêt commun. Le protocole d'entente constitue un point de convergence; il témoigne de l'importance qu'accordent les premiers ministres de l'Atlantique à la collaboration pour présenter un front commun dans les dossiers nationaux.

Le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique vise les buts suivants :

- collaboration entre les provinces dans l'intérêt de la population du Canada atlantique;
- amélioration des mécanismes actuels de collaboration et de communication entre les provinces; et
- engagement à établir un cadre d'élaboration concertée d'une démarche du Canada atlantique dans les dossiers nationaux.

Depuis la création du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, les premiers ministres se sont servi publiquement et collectivement de cette tribune pour prendre position dans les dossiers suivants : exiger la viabilité de l'assurance-maladie; demander une réforme du programme fédéral de péréquation; exiger le renouvellement de l'accord conclu entre le Canada atlantique et les États-Unis sur le bois d'oeuvre; et presser le gouvernement fédéral d'élaborer une politique nationale sur la construction navale et la construction maritime.

Les premiers ministres font également la promotion du développement économique de la région de l'Atlantique, ils cherchent ensemble des solutions aux problèmes des soins de santé, ils poursuivent l'expérience fructueuse des missions commerciales de l'Équipe Canada Atlantique, et ils veillent à présenter un front commun dès que de nouveaux dossiers nationaux surgissent.

Les travaux du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique s'appuient sur les réussites du Conseil des premiers ministres des Maritimes (CPMM), qui existe depuis plus de 30 ans. C'était le premier organisme du genre au Canada à réunir un groupe de provinces désireuses de trouver des occasions d'optimiser les retombées des services gouvernementaux par des mesures conjointes. Parmi les réalisations dignes de mention, soulignons la collaboration dans le domaine de l'éducation par l'entremise de la Fondation d'éducation des provinces atlantiques, de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes et du Consortium des collèges communautaires de l'Atlantique; la création de la Commission des courses attelées des provinces Maritimes qui est chargée de réglementer l'industrie des courses attelées dans les Maritimes; la mise sur pied d'un Fonds de capital-risque pour la région de l'Atlantique, en collaboration avec les banques locales et l'APECA, pour aider les démarrages de petites entreprises; et enfin la mise en œuvre d'une Entente sur les marchés publics de l'Atlantique destinée à faire disparaître les obstacles au commerce entre les gouvernements de l'Atlantique pour les achats de biens, de services et de travaux publics.

Par l'entremise du CPMA, les premiers ministres se sont engagés à collaborer avec tous leurs partenaires des secteurs public et privé, ainsi qu'avec des intervenants non gouvernementaux, pour préparer et défendre des positions en vue de garantir un avenir durable et prospère au Canada atlantique. De même, les quatre provinces se sont engagées à donner à la population de la région de l'Atlantique un milieu où elle pourra s'épanouir et soutenir la concurrence à l'échelle mondiale, profiter de services sociaux équitables et de qualité et continuer à jouir de la qualité de vie et d'environnement propre à la région de l'Atlantique.